EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL232024-DE

N° 23/2024

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 13/09/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT POLICE MUNICIPALE 2025

Mme la Maire expose au conseil municipal que la commune est sujette à de nombreux faits de délinquances.

Un diagnostic local de sécurité de Morienval a été rédigé afin d'établir un audit de l'ensemble des problématiques rencontrées sur notre territoires et des actions conduites par la collectivité dans le domaine de sécurité et de la prévention de la délinquance. Cet audit a été réalisé avec l'aide du commandant de brigade de gendarmerie de Crépy en Valois/Betz et par le responsable de la police municipale et coordinateur du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance de Crépy en Valois.

Suite à cet audit, Mme la Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec la police municipale de Crépy en valois. Afin de répondre à toutes questions relatives à cette convention et de sa mise en place, Mme la Maire laisse la parole au responsable de la police municipale de Crépy en Valois. Le principe de cette convention est de permettre d'aider les petites communes à lutter contre la petites délinquances (incivilités, vitesse, stationnements gênants, les rodéos, les dépôts de déchets sauvages, vol et dégradations etc). Mme la Maire garde ses pouvoirs de police. Des brigades circuleront jour comme de nuit dans la commune de façons aléatoire. Cette convention est signée pour 3 ans et présente un coût de 7000 €/an.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et du responsable de la police municipale de Crépy en valois,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la mise en place de cette convention de partenariat à compter de 2025
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire de signer cette convention et tous documents concernant sa mise en place

Ainsi fait et délibéré le 19/09/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)